

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Bordeaux Capitale européenne de la culture en 2013 - Participation de la
Communauté urbaine de Bordeaux - Modification des statuts de l'association
de soutien "I3ordeaux 2013"- Approbation - Autorisation**

Monsieur Jean-Charles BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la candidature de Bordeaux au titre de Capitale européenne de la Culture en 2013, Monsieur le Président Feltesse a été autorisé, par délibération n°2007/0630 en date du 21 septembre 2007, à signer la convention ayant pour objet de fixer les obligations respectives de la Ville de Bordeaux, de la Communauté Urbaine, du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine et notamment les modalités financières de participation.

Ainsi, il était convenu qu'une somme de 120 000 € correspondant aux frais d'élaboration du dossier et aux frais de communication et de fonctionnement soit répartie à parts égales entre les quatre collectivités (soit 30 000 € pour chacune d'entre elles) pour déposer le dossier de candidature.

Lors de la pré-sélection des villes françaises candidates au titre de Capitale européenne de la culture, le jury composé d'expert européens et français, réuni à Paris le 19 décembre 2007, a retenu la candidature de Bordeaux.

Le passage victorieux de cette première étape est la reconnaissance du foisonnement culturel de Bordeaux, de son agglomération et de sa région.

La prochaine étape consistera en la sélection finale de la ville retenue au mois de septembre 2008. Dans ce cadre, un budget prévisionnel de 780 000 € HT doit être octroyé à l'association « Bordeaux 2013 » (budget prévisionnel joint en annexe). Les quatre partenaires (Ville de Bordeaux, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde et Conseil Régional d'Aquitaine) sont appelés à participer chacun en ce qui les concerne à hauteur de 180 000 € (soit 720 000 € au total) pour poursuivre les actions déjà engagées et mener à son terme le projet.

Par ailleurs, par délibération n°2008/0015 en date du 18 janvier 2008 le Conseil de Communauté a approuvé les statuts de l'association de soutien à la candidature de Bordeaux au titre de Capitale européenne de la culture en 2013 « I3ORDEAUX 2013 ». Or,

des modifications ayant été apportées par les différents partenaires, ces statuts doivent être à nouveau approuvés (statuts modifiés joints en annexe) :

En conséquence, il vous est proposé :

- de décider d'attribuer une subvention de 180 000 € à l'association « I3ORDEAUX 2013 », dans le cadre d'un budget global de 780 000 €, pour poursuivre les actions engagées et mener à son terme le projet,
- d'approuver les modifications des statuts de l'association de soutien « I3ORDEAUX 2013 »,
- d'autoriser le Président à signer lesdites modifications et tous actes nécessaires à la mise en œuvre du projet jusqu'à son terme.
- d'autoriser le Président à désigner une troisième personne représentant notre établissement conformément à l'article 6 des statuts modifiés

La dépense sera inscrite au chapitre 65, article 6574, sous fonction 900 CRB D100 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 11 MARS 2008

M. JEAN-CHARLES BRON